

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Yves ROTT

**DCM 2026-03-03 : AFFAIRES GENERALES – Election des délégués dans les
organismes communaux – commission consultative communale de la
chasse**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, installé dans ses fonctions le 20 mars 2026, il y a lieu de désigner deux conseillers municipaux appelés à siéger à la commission consultative communale de la chasse (4C).

La commission consultative communale de la chasse présidée par le Maire est composée comme suit :

- le maire et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le lieutenant de l'ouveterie territorialement compétent,
- le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'Office National des Forêts,
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- le locataire du ou des lots concernés ou son représentant

Accusé de réception en préfecture
067-216703561-20260331-DCM-2026-03-03-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

La commission consultative communale de la chasse émet un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux,
- le choix du mode de location,
- l'agrément des candidats à la location,
- l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires,
- l'agrément des gardes-chasse,
- les conditions de la cession,
- la résiliation des baux de chasse,
- le suivi des orientations cynégétiques et sylvicoles définies éventuellement dans les clauses particulières,
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres de la commission consultative communale de la chasse comme suit :

- Yves ROTT
- Alain KAPFER

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 1^{er} avril 2026

Yves ROTT
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire